Revendiquer le droit à l'alimentation

Situation

En Colombie, la situation alimentaire est problématique. Les femmes (dont une grande partie sont des mères élevant seules leurs enfants) et les enfants sont particulièrement affectés par ce problème. Jusqu'à présent, l'Etat n'a pas été en mesure de prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à l'alimentation. Les tentatives d'inscrire ce droit dans la Constitution ont toutes été bloquées car elles sont considérées comme des menaces pour le budget public. Certaines familles déplacées se sont organisées afin de lutter pacifiquement pour obtenir une parcelle et en tirer leur subsistance. D'autres familles sont menacées d'expulsion et ne peuvent par conséquent plus rien cultiver. FIAN, une organisation partenaire de l'EPER, aide ces personnes à revendiquer leur droit à l'alimentation.

Objectifs

Le projet aide la population de cinq communes à revendiquer son droit à l'alimentation et à participer activement aux processus décisionnels en matière de sécurité alimentaire. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- permettre aux familles menacées d'expulsion à Valle del Cauca, El Hatillo et Barrancabermeja de faire valoir leur droit à l'alimentation ;
- mettre en valeur l'expérience de l'organisation de femmes Organización Femenina Popular en matière de monitoring de la situation et de la politique alimentaires ; ainsi, d'autres organisations ou réseaux pourront s'en inspirer pour défendre leur droit à l'alimentation ;
- intensifier le débat sur l'accaparement des terres en Colombie ;

COLOMBIE

Priorité EPER :
Promotion de la paix

48'321'405
Population (2013)

1'141'748
Superficie km²

- soutenir l'organisation FIAN Colombie : celle-ci renforce ses compétences, recense plus précisément les violations du droit à l'alimentation et soutient à son tour d'autres organisations partenaires de l'EPER.

Pays, région
Colombie

Budget 2018
CHF 40 000.–

Nº de projet EPER : 842.372

Chargée de programmes
Leo Meyer

Bénéficiaires

Le projet bénéficie directement à 1500 femmes particulièrement défavorisées et à leurs familles dans la vallée du Moyen Magdalena, où 70% des foyers sont gérés par des femmes seules. Parmi elles, 60% ont été déplacées. Parmi les autres bénéficiaires, on compte 50 familles de petits paysans d'origine africaine du Valle del Cauca. Il s'agit de familles démunies qui ne parviennent pas à assurer leur subsistance. Elles ont été expulsées manu militari et exigent aujourd'hui de l'Etat des terres pour pouvoir se nourrir. Par ailleurs, 130 familles du département d'El Hatillo ont dû quitter leur foyer à cause de la pollution due aux mines de charbon : aux abords de ces mines, la concentration de poussières fines dans l'air est telle qu'elle entraîne des maladies des poumons, de la peau et des yeux.

Activités

FIAN Colombie s'engage pour le droit à l'alimentation : elle documente les cas de violation de ce droit et forme des personnes afin que celles-ci puissent se faire le porte-parole de ces revendications. FIAN organise des événements et publie des rapports afin de sensibiliser le public sur cette question. Elle collecte des informations sur des cas concrets et aide les communautés concernées à revendiquer leur droit à l'alimentation. Elle analyse la situation alimentaire dans les communautés en collaboration avec les bénéficiaires. Ces informations servent ensuite de base à des interventions politiques et à des actions en justice. FIAN offre également un soutien juridique aux communautés, renforce leurs compétences en négociation et favorise les liens avec des communautés qui ont réalisé des expériences semblables.

Organisation partenaire

FIAN Colombie

Avancement du projet

En 2016, FIAN a continué de soutenir les trois communautés du projet et de documenter des cas de violation du droit à l'alimentation. Elle a en outre aidé plusieurs membres de ces communautés à endosser un rôle de leader dans la revendication de ce droit. L'organisation est également parvenue à thématiser le droit à l'alimentation aussi bien à l'échelon national qu'international et à encourager un fonctionnement en réseau dans la région. L'obtention du droit à l'alimentation est un processus de longue haleine pour les communautés concernées. Ce droit recouvre en effet plusieurs aspects : accès à l'eau et à des terres agricoles, droit à une alimentation saine et en quantités suffisantes, droit à un environnement sain. Grâce au soutien de l'EPER et de FIAN, beaucoup de communautés ont identifié le problème, ont commencé à documenter les cas pertinents et ont apporté aux milieux politiques des propositions d'amélioration de la situation alimentaire.

Contact

EPER (Entraide Protestante Suisse)
Département Communication
Chemin de Bérée 4A
Case postale 536
1001 Lausanne
Tél. +41 21 613 40 70
Fax +41 21 617 26 26
info@eper.ch
www.eper.ch
Dons : CCP 10-1390-5